

**ALLOCUTION DU MDSSPA A L'OUVERTURE DES TRAVAUX DES
JOURNEES DE CONCERTATION SUR UNE STRATEGIE D'EXTENSION DE
LA MUTUALITE AU MALI
(21 au 23 janvier 2010)**

- Monsieur le Ministre de la Santé ;
- Monsieur le Représentant de la Coopération Néerlandaise, chef de file des Partenaires Techniques et Financiers du PRODESS ;
- Monsieur le Président de l'Union Technique de la Mutualité Malienne ;
- Madame la représentante du Projet Initiative pour le Leadership Ministériel ;
- Mesdames et messieurs les chefs de services centraux, services rattachés et des services régionaux ;
- Mesdames et messieurs les Représentants des collectivités territoriales ;
- Mesdames et messieurs les représentants de la société civile ;
- Mesdames et messieurs.

L'ouverture des présentes journées de concertation m'offre l'opportunité de saluer une fois de plus la disponibilité des différents acteurs impliqués dans les programmes de protection sociale en général et de développement de la mutualité en particulier.

Il y a bientôt quatre mois, nous nous étions retrouvés pour nous accorder sur l'essentiel des acquis et limites liés au développement des mutuelles en tant que formule permettant aux populations d'accéder aux soins de santé, option qui s'inscrit en droite ligne du PDES proposé par le Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani TOURE.

Cette première rencontre marquait, pour ainsi dire, la première étape d'un processus devant nous permettre de nous accorder sur une stratégie nationale d'extension de la mutualité.

En effet, depuis plus d'une décennie au cours de laquelle de nombreuses avancées ont été certes relevées, le constat général est que d'importants défis demeurent encore malgré les besoins toujours persistants en termes d'accessibilité de la plupart de nos populations aux services de santé.

Aujourd'hui la construction d'un véritable système de protection sociale dans le cadre de la maladie, se réalise de plus en plus au Mali par, notamment, l'adoption, courant 2009, des textes instituant deux importants dispositifs que sont

l'Assurance Maladie Obligatoire pour les fonctionnaires, les travailleurs, les retraités ainsi que les parlementaires, d'une part et le Régime d'Assistance Médicale pour les personnes indigentes d'autre part.

C'est dans ce contexte que le droit à la protection sociale, consacré par notre Constitution, rend nécessaire l'élargissement du système de protection sociale, notamment dans le domaine de la santé, à toutes les couches et catégories de nos populations.

A cet égard, faut-il rappeler que Mali, à travers la Déclaration de politique nationale de protection sociale, retient le développement des mutuelles comme une des formules pour assurer le financement alternatif de la santé afin que tous les citoyens accèdent, indépendamment de leurs conditions de vie, aux services de santé.

C'est au regard de ces considérations que l'interpellation est forte quant aux mesures à envisager afin que les mutuelles assurent progressivement et prioritairement la couverture sociale, notamment des secteurs agricole et informel.

Cela procède tout simplement et avant tout, pour les acteurs que nous sommes, d'une question d'équité et de justice sociale quant à l'accès de tous les citoyens aux services de santé.

Aussi le projet de stratégie sur laquelle l'ensemble des parties prenantes que vous êtes sont invités à plancher nous permettra-t-il de disposer désormais au Mali d'un instrument devant asseoir une véritable réforme en matière de protection sociale car instaurant des approches et mesures innovantes et volontaristes.

En cela les leçons tirées des années de mise en œuvre de programmes de développement de la mutualité mais également les échanges et visites effectués auprès d'autres pays, notamment au Rwanda, doivent constituer en notre sens, les meilleurs arguments quant au choix des orientations et mesures à proposer au titre de notre nouvelle stratégie.

Il faut se féliciter d'ores et déjà, de l'engagement des plus hautes autorités quant aux programmes liés à la problématique de l'accès des populations aux services de santé.

C'est à ce titre que l'accord, d'ores et déjà, par l'Etat, courant 2010, d'une enveloppe permettant de démarrer l'application du principe du cofinancement des mutuelles, constitue pour nous la meilleure illustration de cet engagement.

Mesdames et messieurs

C'est dire que la stratégie nationale d'extension de la mutualité au Mali devra être porteuse de perspectives plus heureuses en termes de progression du taux de couverture de la population, en particulier celle qui n'est pas assujettie à

l'Assurance Maladie Obligatoire et au Régime d'Assistance Médicale et qui représente l'écrasante majorité, soit plus de 75%.

Pour ce faire, la mise en œuvre d'un programme quinquennal 2011-2010 permettra d'opérationnaliser cette nouvelle stratégie. L'objectif essentiel de ce programme est de développer des interventions tendant à assurer l'organisation de la demande de services de santé autour d'une structure mutualiste. Ce faisant, il contribuera, durant les cinq prochaines années, à consacrer le label « Une aire de santé-Une mutuelle » dans toutes les localités du pays.

Je ne puis douter que vous saurez faire montre, au cours des trois jours consacrés aux travaux, de la disponibilité requise pour que vos expériences et connaissances respectives soient profitables à l'ensemble des acteurs.

C'est l'occasion, en ces instants, d'adresser notre gratitude à l'ensemble des parties impliquées dans le processus d'élaboration de la stratégie d'extension de la mutualité.

Il me plaît de saluer particulièrement et une fois de plus la disponibilité de l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui, à nos côtés, n'ont jamais rechigné, notamment à travers les accompagnements consentis dans le cadre du PRODESS.

Avant de terminer mes propos, il me plaît de rappeler que la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie concerne, chacune des parties. Les collectivités territoriales constituent, à n'en pas douter, le maillon essentiel au sein des acteurs.

Notre conviction est qu'à ce titre, elles devront intégrer tous les programmes de développement local. Elle devra être considérée en fait comme le pendant naturel des programmes liés à l'accessibilité géographique aux services de santé.

C'est à ce prix que nous pourrions compter, entre autres, sur l'amélioration des taux d'utilisation des services par les populations, et conséquemment celle de l'état de leur état de santé.

En vous souhaitant pleins succès aux travaux je déclare ouvertes les journées de concertation sur la stratégie nationale d'extension de la mutualité au Mali.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DU MDSSPA A LA CLOTURE DES TRAVAUX DES JOURNEES
DE CONCERTATION SUR UNE STRATEGIE D'EXTENSION DE
LA MUTUALITE AU MALI
(21 au 23 janvier 2010)**

- Monsieur le Représentant du Ministre de la Santé;
- Monsieur le chef de file des Partenaires Techniques et Financiers du PRODESS ;
- Monsieur le Président de l'Union Technique de la Mutualité Malienne ;
- Madame la représentante du Projet Initiative pour le Leadership Ministériel ;
- Monsieur le représentant du Projet Health Systems 2020 ;
- Mesdames et messieurs les chefs de services centraux, services rattachés et des services régionaux ;
- Mesdames et messieurs les Représentants des collectivités territoriales ;
- Mesdames et messieurs les représentants de la société civile ;
- Mesdames et messieurs.

Permettez-moi, au terme des journées de concertation sur la stratégie d'extension de la mutualité, d'adresser à l'ensemble des participants toutes mes félicitations pour la disponibilité dont vous avez fait preuve tout au long des travaux.

Au démarrage des présentes journées, le contexte dans lequel se tiennent les travaux ainsi que les attentes qui sont placées ont été largement présentés.

A l'occasion, aussi bien des présentations en plénière que des travaux de groupe, les échanges instaurés nous permettent de constater que les objectifs ont été atteints.

Mesdames et messieurs ;

Les présentes journées, organisées pour permettre à l'ensemble des acteurs de s'accorder sur un document de base en matière de promotion de la mutualité, ont été tenues dans le strict respect de la démarche participative et concertée.

L'occasion a été opportune, au cours des sessions, d'aborder des questions de fond et de forme autour des axes proposés par le projet de stratégie soumis à l'examen des participants.

Les questions liées aussi bien à la structuration des mutuelles, au financement, au renforcement des capacités des acteurs, au plan de communication qu'au renforcement du partenariat ont été largement abordées.

Il ressort des débats que la prise en compte de ces cinq axes dans une stratégie d'extension de la mutualité est pertinente.

Les diverses et riches contributions formulées par l'ensemble des participants constituant, pour le Ministère du développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, le Ministère de la Santé, la société civile, les Collectivités Territoriales ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers des apports décisifs pour la production de la version finale de notre document de stratégie.

Ces contributions permettront par ailleurs de réaménager et finaliser le document de programme pour les cinq premières années de mise en œuvre de la stratégie nationale d'extension de la mutualité.

Soyez rassurés que le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, en collaboration avec le Ministère de la santé, continuera de conforter le processus en cours non seulement pour l'adoption du document de stratégie par le Gouvernement, mais également pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour son opérationnalisation.

Nous demeurons convaincus que les mesures novatrices et volontaristes proposées, et qui tranchent à bien des égards avec certaines approches jusque là de mise, consacreront une avancée certaine dans l'accès équitable des populations à la protection sociale en général et aux soins de santé en particulier.

Il est, par ailleurs, utile de rappeler que la problématique d'extension des mutuelles figure en bonne place dans le plan d'actions d'extension de la protection sociale pour la période 2010-2014 en cours de rédaction avec l'appui de l'UNICEF et de la Banque Mondiale.

Avant de terminer permettez-moi de remercier une fois de plus les partenaires techniques et financiers du PRODESS, particulièrement ceux engagés à nos côtés pour conduire cette importante réforme. Il s'agit en particulier des Projets initiatives du Leadership Ministériel, Health Systems 2020 et de la Banque Mondiale.

Notre gratitude va également aux Collectivités territoriales, dont la responsabilité est sans conteste dans la mise en œuvre des programmes d'accès aux soins de santé, dont ceux liés à l'extension de la mutualité. Il en va de même pour l'ensemble des services techniques en charge d'apporter l'appui nécessaire pour la conduite des différentes interventions.

C'est le lieu également de saluer, la participation active, à nos travaux, de notre frère du Sénégal dont la présence à ces journées, témoigne à suffisance, l'intérêt de nos deux pays pour le développement des mutuelles.

A toute la société civile et particulièrement aux mutualistes je renouvelle toute la disponibilité du Gouvernement, à travers le Ministère du Développement Social, de la

Solidarité et des Personnes Agées, quant au renforcement des mesures et appuis nécessaires.

En souhaitant à toutes et à tous bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos, les travaux de journées de concertation sur l'extension de la mutualité au Mali.

Je vous remercie.